

## **LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ** **CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET FINANCEMENT**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### **DURÉE**

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### **PUBLIC VISÉ**

- Syndic de copropriété et administrateur de biens
- Aucun prérequis nécessaire

### **OBJECTIFS**

- **Maîtriser les étapes d'un projet de rénovation énergétique pour conseiller au mieux les copropriétaires**
- Comprendre les enjeux globaux et le contexte réglementaire.
- Maîtriser les étapes d'un projet et les différents acteurs.
- Connaître l'ensemble des dispositifs financiers nationaux concernant les travaux.

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Exposé animateur la projection de documents ou graphiques
- des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par M. Frédéric LORIOT : Expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

### **CONTENU DE LA FORMATION** *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### **DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30**

##### **Accueil (20 min)**

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

##### **Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)**

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

##### **Les enjeux environnementaux le contexte réglementaire (1h30)**

De la passoire thermique aux immeubles BBC : 48 ans d'évolution de la réglementation thermique

*Dernière mise à jour : 8 avril 2024*

### Pause (15 min)

La RE2020 : La nouvelle réglementation thermique et environnementale.  
Le contexte réglementaire pour les immeubles de logements en copropriété.

### Pause déjeuner (1h)

### Ordonnancement des audits et des diagnostics : (1h30)

Le DPE 2021  
Le PPT ( Plan Pluriannuel des Travaux)  
L'audit des performances énergétique  
Le DTG (Diagnostic Technique Global)

### Pause (15 min)

### Le financement de la rénovation (1h30)

Les subventions et les prêts collectifs :  
MaPrimeRenov  
La tva à taux réduit  
Les Eco-prêts à taux zéro  
Les sociétés de tiers-financement  
Le CEE

### Conclusion de la formation (30 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction  
Tour de table et bilan de la formation

### FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

## ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

*Dernière mise à jour : 8 avril 2024*